

**CRESTSTREET ALTERNATIVE ENERGY FUND  
SÉRIE A  
30 JUIN 2011**

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de **Creststreet Alternative Energy Fund-Série A** que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Creststreet Asset Management Limited au 1-866-864-6330 ou à l'adresse [info@creststreet.com](mailto:info@creststreet.com), ou visitez le [www.creststreet.com](http://www.creststreet.com).

**Bref aperçu**

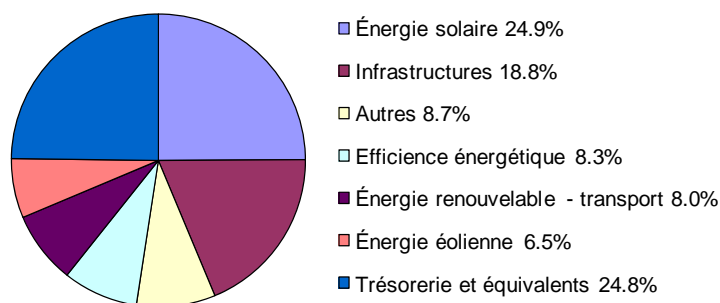
Date de création du fonds:	série A - 19 nov. 2007	Gestionnaire de portefeuille:	Creststreet Asset Management Limited
Valeur totale au 31 mai 2011:	7.9 \$ millions de dollars	Distributions:	Chaque année en mars, le cas échéant
Ratio des frais de gestion (RFG):	5,01%	Placement minimal:	1 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

**Dans quoi le fonds investit-il?**

Le fonds investit principalement dans des titres d'émetteurs nord-américains dont les activités consistent à exploiter des occasions en complément de l'approvisionnement traditionnel des sources émettrices de carbone. Le fonds peut investir dans des titres étrangers à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative du fonds. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 31 mai 2011)**

1. 5N Plus Inc.
2. AltaGas Ltd.
3. First Solar Inc.
4. Pure Technologies Ltd.
5. Potash Corp. Of Saskatchewan
6. RuggedCom Inc.
7. WindTronics, Inc.
8. Lithium One Inc.
9. JA Solar Holdings Co., Ltd.
10. Yingli Green Energy Hold. Co. Ltd

**Répartition des placements (au 31 mai 2011)**


Nombre total de placements: 21

Les dix principaux placements représentent 66 % du fonds.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section présente le rendement des actions de la série A du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement des actions de la série A du fonds.

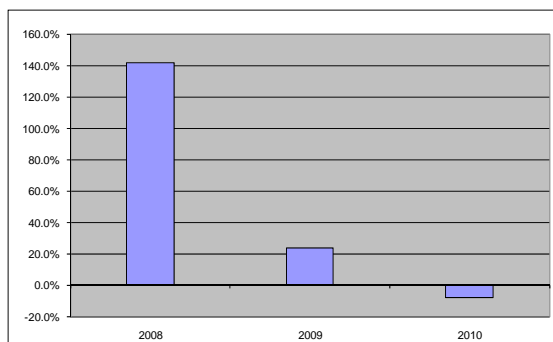
Il est important de noter que le rendement passé des actions de la série A n'indique pas nécessairement quel sera leur rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

**Rendement moyen**

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les actions de la série A du fonds au moment de sa création détient aujourd'hui 3 694,61 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 43,7 %.

**Rendements annuels**

Ce graphique montre le rendement annuel des actions de la série A au cours des 3 dernières années civiles. Les actions de la série A ont perdu de la valeur pendant 1 de ces 3 années.


**Quel est le degré de risque?**

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Creststreet Asset Management Limited estime que le risque associé au présent fonds est moyen à élevé.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié du fonds.

Faible      Faible à moyen      Moyen      **Moyen à élevé**      Élevé

**Y a-t-il des garanties?**

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds ne prétend pas être un programme d'investissement complet et pourrait vous convenir uniquement si vous :

- cherchez une plus-value du capital à long terme;
- recherchez le potentiel de croissance élevé qu'offrent les tendances émergentes visant à réduire la dépendance mondiale envers les sources d'énergie traditionnelles;
- pouvez tolérer un moyen à élevé volatilité de la valeur des titres du fonds;
- pouvez tolérer un niveau moyen à élevé de risque associé au placement.

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

### Combien cela coûte-t-il?

Les informations qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de la série A du fonds. Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer auprès de votre conseiller sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Vous disposez de diverses options de frais d'acquisition lorsque vous achetez différentes séries du fonds. Informez-vous auprès de votre conseiller sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Frais d'acquisition pour la série A	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition	• 0 à 5% du montant investi	• 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec votre conseiller. Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté et sont remis à votre conseiller à titre de commission au moment de l'achat.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement des actions de la série A.

Au 31 décembre 2010, les frais des actions de la série A s'élevaient à 7,39 % de sa valeur, ce qui correspond à 73,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (RFG)	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Il s'agit du total des frais de gestion, frais de service et des frais d'exploitation des actions de la série A du fonds.	5,01%
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b>	<b>2,38%</b>
Il s'agit des frais de transactions des actions de la série A du fonds.	
<b>Frais du fonds (RFG + RFO)</b>	<b>7,39%</b>

#### Frais de rendement

Le fonds verse au gérant, à l'égard des actions de la série A, des frais de rendement correspondant à 20 % de l'excédent du rendement total cumulé des actions de la série A sur le rendement total cumulé de l'indice S&P 500 pendant la période.

#### Commission de suivi

Creststreet Asset Management Limited verse à la société de placement de votre conseiller une commission de suivi tant que vous possédez des titres du fonds. La commission couvre les services et les conseils que la société de placement vous fournit. La société de placement peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

La commission de suivi est payée à même les frais que le fonds verse au gérant. Le taux de la commission de suivi pour les actions de la série A du fonds s'élève à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année, ce qui correspond à 5 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

#### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou substituerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opération à court terme	2 % de la valeur des actions que vous faites racheter ou que vous substituez, dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Ces frais seront payés directement au fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez négocier ces frais avec votre conseiller. Votre société de placement peut vous facturer des frais variant entre 0 et 2 % de la valeur des actions substituées.

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Communiquez avec Creststreet Asset Management Limited ou avec votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Creststreet Asset Management Limited  
70, avenue University  
bureau 1450  
Toronto (Ontario) Canada M5J 2M4

Tél: 416-864-6330  
Sans frais: 1-866-864-6330  
Courriel: [info@creststreet.com](mailto:info@creststreet.com)  
[www.creststreet.com](http://www.creststreet.com)